

FINANCES**Budget Primitif 2013**

Décision modificative n° 1

- a) Budget ville
- b) Budget annexe d'assainissement
- c) Budget annexe du chauffage urbain
- d) Budget annexe de la restauration municipale
- e) Budget annexe aide à domicile
- f) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- g) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- h) Budget annexe du service le cinéma municipal du Luxy
- i) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

Cette première décision modificative a pour vocation :

- de s'inscrire dans le prolongement du budget primitif adopté en mars, et notamment d'affecter, conformément aux orientations énoncées lors du vote du BP, la dotation de solidarité communautaire à l'abondement des enveloppes d'investissement contraintes initialement et à la réduction de l'emprunt,
- pour les budgets annexes d'intégrer les résultats du compte administratif 2012 et les reports d'opérations d'investissement de 2012 sur 2013,
- de procéder à des ajustements de crédits,
- de procéder à des régularisations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

Budget Principal

Cette année, les résultats et les reports d'investissement du budget principal ont été repris lors du vote du budget primitif.

La première décision modificative de l'année ne concerne donc que des ajustements de crédits résultant d'informations connues après le conseil municipal de mars dernier.

En recettes, cela se traduit par :

- la revalorisation du produit des amendes de police (176 941€),
- une régularisation de la prévision budgétaire pour la cession du bien situé au 46/48 rue Molière (-142 500€),
- la communication du montant de la dotation de solidarité communautaire (626 787€).

Au regard de ses prévisions budgétaires, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Seine Amont du 4 avril 2013 s'est prononcé favorablement pour le versement d'une dotation facultative. Il a retenu le principe d'une répartition au profit des 3 villes membres selon la population DGF.

Au vu des ressources dégagées dans cette première décision, il est proposé :

- d'abonder les enveloppes d'investissement qui avaient été amputées de 10% lors des arbitrages budgétaires. Un montant de 489 000€ est donc nécessaire pour maintenir ces crédits,
- d'envisager une participation à hauteur de 10% soit 18 000€ à l'accompagnement social des familles installées sur le terrain Truillot dans le cadre d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) portée par l'Etat et les Conseils Général et Régional,
- de diminuer le recours à l'emprunt à hauteur de 486 002€.

Les autres mesures budgétaires portent essentiellement sur des ajustements de crédits des services.

Peuvent être évoqués :

- suite à leurs notifications, les ajustements pour les fonds de péréquation : pour le FSRIF (fonds de solidarité entre les communes d'Ile-de-France), la participation de la ville est de 531 363€ soit 217 737€ de moins que la prévision intégrée au BP. En revanche, la contribution communale pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) notifiée à la communauté d'agglomération Seine Amont s'élève à 327 955€ soit 211 506€ de plus que la prévision budgétaire initiale,
- une correction à la baisse des crédits budgétaires pour les travaux relatifs aux terrasses J. Hachette (- 106 000€) et pour cette année à l'acquisition du bâti pour la « crèche arcade » (- 580 000€),
- une révision à la baisse des dépenses de 240 100€ du fait d'un report de réservation de places à la crèche hospitalière C. Foix suite aux préconisations de la CAF, ainsi que des recettes attendues pour 70 000€,
- un abondement de crédits de 180 000€ afin de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de séjours en centre de vacances pour les enfants cet été,
- le complément de crédits à hauteur de 300 000€ pour les charges de copropriété J. Hachette pour la prise en charge d'un fonds de carence approuvé en assemblée générale pour faire face aux difficultés de la copropriété,
- un versement complémentaire de 21 252€ à l'Association Seine Amont Développement (ASAD) pour lui permettre la mise en œuvre de ses actions dans l'attente de financement du FEDER (fonds européen de développement régional),
- un complément de 16 368€ pour les publications d'annonces légales relatives aux marchés publics.

La décision modificative présente également des opérations de régularisation comptable sans incidence sur l'équilibre budgétaire et les choix initiaux du Conseil municipal.

Budget annexe d'assainissement

Le budget annexe d'assainissement est concerné par la reprise des résultats de l'année précédente auxquels sont imputés des reports de dépenses d'investissement à hauteur de 653 875€.

Les résultats de l'exercice 2012 sont composés par des excédents d'investissement de 3 962 902,11€ et de fonctionnement à hauteur de 158434,35€.

L'équilibre est constitué par l'inscription en dépense d'une provision pour travaux pour 3 467 461€.

Budget annexe du chauffage urbain

Ce budget est composé en recette de la reprise des excédents soit 403 875,96€ en investissement et 15 742,78€ en fonctionnement.

Ces résultats permettent l'inscription en dépense de crédits pour des frais d'honoraires et d'une provision pour travaux.

Budget annexe de la restauration municipale

Le résultat de l'exercice 2012 a fait apparaître un excédent d'investissement de 21 832€ permettant de couvrir les reports de dépenses.

Budget annexe aide à domicile

Cette décision modificative présente des opérations comptables relatives aux annulations de titres pour 240€.

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Le résultat de l'exercice 2012 a fait apparaître des déficits d'investissement de 1 753,12€ et de fonctionnement de 268 050,24€. Il convient de procéder à la reprise de ces résultats dans cette décision modificative.

Ces résultats sont couverts par la revalorisation des financements de l'Agence Régionale de Santé.

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Le résultat de l'exercice 2012 a fait apparaître un déficit de fonctionnement de 46 966,76€. Il convient de procéder à la reprise de ce résultat dans cette décision modificative. Ce résultat est couvert par la revalorisation des financements versés par la sécurité sociale.

Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

Le budget annexe du cinéma municipal est également concerné par la reprise des résultats de l'année précédente auxquels sont imputés des reports de dépenses d'investissement à hauteur de 1 233€.

Les résultats de l'exercice 2012 sont composés par un déficit d'investissement de 43 772,07€ et un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 45 005,07€.

Budget annexe du service public public d'élimination des déchets

Les résultats de l'exercice 2012 font apparaître un excédent d'investissement de 31 196,26€ permettant l'inscription d'une provision pour la dotation en matériel dans le cadre du plan local de prévention des déchets.

Cette première décision modificative présente également un complément de crédits pour la mission d'assistance à l'élaboration du marché de collecte des déchets ménagers.

P.J. : - tableaux

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget ville, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget ville.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du chauffage urbain, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du chauffage urbain.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 ci-jointe,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 du budget annexe de la restauration municipale, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du service d'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service d'aide à domicile, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service d'aide à domicile.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 36 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

FINANCES

Budget Primitif 2013

Décision modificative n°1

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

vu les résultats du compte administratif 2012,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget annexe du service public d'élimination des déchets

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIIN 2013